



Politique de gestion intégrée des risques

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon essentielle à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement de crédit. Dans un contexte marqué par l'évolution permanente des risques, la Banque a ainsi étendu son dispositif de gestion et de surveillance.

Au titre de ses activités de banque de développement, la Banque est en effet exposée à différentes natures de risques : risques de crédit et de contrepartie, risques de marché, risques opérationnels.

1 - Risques de crédit et de contrepartie

1.1 - Portefeuille de prêts

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie.

Le **Département de Gestion des Risques** assure l'évaluation et le suivi de l'ensemble des risques de crédit de la Banque résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors bilan.

Le **Comité des Risques** constitue le pivot du dispositif de gestion des risques. A ce titre, il fixe les limites sur la base des analyses et propositions qui lui sont soumises par le Département de Gestion des Risques. Outre son rôle décisionnel sur toute question en matière de risques, il suit aussi de manière permanente les évolutions externes (normes prudentielles, recommandations des organes régulateurs) et internes (mise en place de nouvelles opérations) susceptibles de modifier le profil de risque de la Banque.

L'**analyse du risque pays** repose sur une approche globale en termes de portefeuille prenant en considération la stratégie de la Banque et la segmentation de ses risques par pays ou par groupe de pays. Cette démarche permet de déterminer différents niveaux de limites : limite globale tous pays confondus, limite par groupe de pays et par pays, ces limites étant subdivisées en sous-limites sur les opérations de prêts et les opérations financières.

L'**analyse du risque de contrepartie** (institutions bancaires, collectivités locales...) repose sur un modèle interne permettant de dégager une limite maximale théorique d'encours.

La révision de l'ensemble des limites a lieu au moins une fois l'an et chaque fois que la situation économique ou financière d'une contrepartie le justifie. Les systèmes informatiques de suivi des limites permettent de vérifier en temps réel la conformité des opérations avec les autorisations fixées en Comité des Risques.



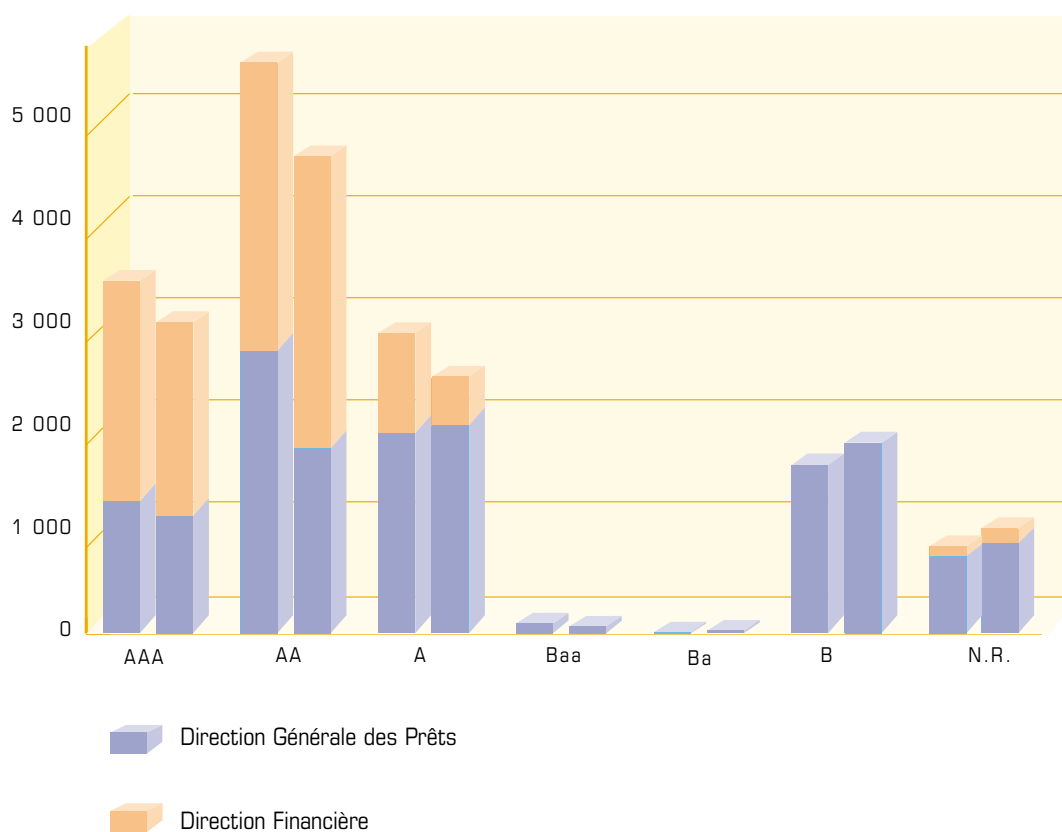
Concrètement, l'encours de prêts au 31 décembre 2000 s'élève à € 8,4 milliards, réparti entre 23 pays, contre 7,7 milliards à fin 1999.

La répartition de cet encours par notation montre une progression sensible des encours notés AA (+53,3%) en raison notamment du développement des opérations de prêts avec des contreparties bancaires de très bonne qualité.

Les contreparties assorties d'une notation égale ou supérieure à A représentent 70,7% du total de l'encours au 31 décembre 2000, contre 63,8% en 1999. La distribution par nature d'emprunteur a légèrement évolué : les Etats, administrations publiques centrales et collectivités locales constituent 41% de l'encours au 31 décembre 2000 contre 46% en 1999, les contreparties bancaires et institutions financières spécialisées 59% au 31 décembre 2000, comparé à 54% en 1999.

Evolution de l'encours des créances⁽¹⁾ par notation⁽²⁾

à gauche : encours des créances au 31.12.2000
à droite : encours des créances au 31.12.1999



(1). Encours en risques, calculé selon une méthode forfaitaire.

(2). La notation Moody's a été retenue (ou la notation Standard & Poor's, en cas d'absence de notation Moody's)



Afin de maintenir des règles de prudence conformes aux meilleures pratiques, la Banque a révisé ses règles et modalités de couverture des risques de crédit applicables dès la clôture de l'exercice 2000. Ces nouvelles modalités prévoient une couverture "ex-ante" calculée à partir des taux de probabilité de défaut pour le portefeuille de prêts, établis selon les statistiques des agences de notation. Ainsi, la couverture des risques non identifiés est mieux assurée.

Au 31 décembre 2000, le montant des créances provisionnées ne concerne que deux pays non membres pour un montant de € 42,6 millions, en diminution par rapport à 1999 (€ 48,7 millions). Cette baisse résulte des règlements intervenus sur les créances dues par "L'ex-République yougoslave de Macédoine", la Croatie et la Slovénie. Enfin, il est à noter qu'un accord de remboursement des arriérés a déjà été conclu avec la Bosnie et Herzégovine, et des discussions à ce sujet ont été entamées avec la République Fédérale de Yougoslavie.

1.2 - Portefeuille obligataire

Les titres éligibles au portefeuille d'investissement doivent bénéficier d'une notation à long terme au moins égale à AA chez Standard & Poor's ou Aa2 chez Moody's. Pour les opérations du portefeuille de placement d'une durée inférieure à un an, la notation minimale exigée est de A1 chez Standard & Poor's ou P1 chez Moody's.

1.3 - Produits dérivés

En tant qu'utilisateur final, ("end-user"), la Banque n'a recours aux produits dérivés que dans le but exclusif de couvrir ses risques (voir page 37).

Les opérations sur produits dérivés requièrent, dans tous les cas, une autorisation d'engagement maximal sur une contrepartie accordée par le Comité des Risques et la signature préalable d'un contrat-cadre (par exemple "ISDA Master Agreement"). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier, soit d'un contrat de collatéral avec la Banque soit d'autres formes de garanties complémentaires.

Dès 1998, une politique active de gestion de contrats de collatéraux a été mise en œuvre par la Banque afin de réduire le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés.

A ce jour, 42% de l'encours des produits dérivés sont collatéralisés, cette proportion étant appelée à croître dans l'avenir.

Le tableau suivant présente les échéances des instruments financiers de hors bilan (swaps de taux, swaps de devises et caps) pour leur montant notionnel :



en millions d'euros

Maturité	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	10 ans et plus	Total 2000
Instruments de taux	1 583	3 237	1 886	1 496	8 202
Instruments de devises	1 183	4 253	924	222	6 582
Total	2 766	7 490	2 810	1 718	14 784
dont : collatéralisés	626	3 621	997	995	6 239

2 - Risques de marché

2.1 - Risques de taux et risques de change

Les risques de marché recouvrent notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des cours de change.

Le Comité ALM, qui regroupe la Direction générale de la Banque, décide de la stratégie de gestion Actif-Passif. Le Service de gestion Actif-Passif (ALM) assure la gestion et le suivi de ces risques.

La stratégie adoptée par les Organes de direction en matière de risque de taux repose sur une politique de couverture systématique des éventuelles positions permettant de maintenir le risque de taux sur le bilan à un niveau réduit.

Le portefeuille obligataire ne présente pas de risques de taux. Le portefeuille d'investissement est adossé aux fonds propres. Les titres du portefeuille de placement sont financés par des ressources à taux flottant et procurent, soit directement, soit par le biais d'un swap, un rendement à taux flottant. Enfin, le portefeuille de transaction est actuellement inactif.

En matière de risque de change, la stratégie de la Banque est de n'avoir aucune position. Le risque résiduel, qui résulte de la formation des résultats dans des devises autre que l'euro, est systématiquement couvert.

2.2 - Risques de liquidité

La politique de liquidité est décidée par le Comité de Financement qui se réunit trimestriellement. Un reporting hebdomadaire de la situation de liquidité est présentée au Comité de Direction Financière. La Banque respecte un ratio de liquidité qui exige que les avoirs liquides représentent à tout moment au moins 50 % des besoins nets du financement estimés sur les trois prochaines années. Au 31 décembre 2000, ce ratio s'établit à 72 % comparé à 63 % au 31 décembre 1999.



3 - Risques opérationnels

Les risques opérationnels, dans leur acception la plus large, se définissent comme toutes les catégories de risques autres que ceux se rapportant directement aux risques de crédit, de marché ou de liquidité.

Afin de réduire ces risques, la Banque a mis en place plusieurs dispositifs :

Sur le plan de la structure organisationnelle

La mise en place de procédures adaptées a permis de définir clairement les tâches et les responsabilités de chacun et d'assurer une bonne séparation des fonctions : génération, enregistrement et contrôle des opérations. Le Comité des procédures s'assure de l'homogénéité du contrôle interne et de son adaptation constante à l'évolution des activités de la Banque. L'Audit Interne procède à une revue régulière des procédures.

Sur le plan de la prévention des risques

Différentes mesures ont été prises pour couvrir les principaux risques opérationnels et sont en cours de formalisation dans un Plan de sécurité régulièrement revu par le Comité de Sécurité réunissant des représentants de chaque Direction. On citera principalement :

- En ce qui concerne le risque de paiement livraison ("settlement risk"), le recours au système SWIFT pour sécuriser l'exécution des paiements.
- L'aménagement d'un site de secours informatique extérieur, permettant à la Banque de reprendre ses activités stratégiques sous 24 heures. Des tests opérationnels sont organisés périodiquement.
- L'adoption d'une politique de sécurisation pour préserver, à la fois, le siège de la Banque (contrôle d'accès, alarme incendie) et les systèmes informatiques (sauvegardes externes, antivirus...).

Les développements informatiques sont suivis par le Comité de Pilotage Informatique qui réunit les membres de la Direction Générale.